



NUMÉRO	SUJET
05-2021	Participation de CHF 560'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme TP
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce préavis vise à octroyer une participation de CHF 560'000 pour la réalisation des prestations d'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics effectuées par les collaborateurs de la Région de Nyon d'octobre 2021 jusqu'en 2027.

Contexte

Ce préavis s'inscrit dans la continuité du préavis 04-2021 concernant l'état financier du fonds affecté aux transports publics. Il donne également suite au préavis 07-2011 qui a octroyé un montant de CHF 390'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme régional de réorganisation des transports publics (programme TP).

Depuis le lancement du programme TP, le suivi de ses mesures nécessite un accompagnement opérationnel de la part de la Région de Nyon. Ainsi, depuis 2013, la Région a créé deux postes : le premier d'entre eux porte sur le suivi général du programme, ainsi que des mesures d'aménagement et d'exploitation, tandis que le second met en œuvre des mesures de marketing mobilité. L'accompagnement opérationnel fourni depuis près de 8 ans au sein de la Région a fortement contribué à la construction du programme et à sa reconnaissance par les partenaires extérieurs, notamment par les services du Canton de Vaud, ainsi qu'à sa réussite.

Les montants réservés pour cet accompagnement opérationnel arrivent à épuisement. Au vu des mesures toujours en cours, il est jugé nécessaire de préavisier un nouveau montant du fonds TP affecté pour la période courant de 2021 (dernier trimestre) à 2027, date butoir pour la réalisation des dernières mesures d'aménagement.

Objet de l'action proposée

Au fil de ces 8 années d'accompagnement opérationnel du programme TP, la Région a fourni de multiples prestations aux communes membres du programme. Elles peuvent se regrouper en quatre grandes catégories :

- **Suivi des études et de la réalisation des mesures d'aménagement** : suivi des appels d'offres, suivi des mandataires, coordination avec les multiples partenaires (séances, échanges mails et téléphoniques, élaboration de conventions), production de préavis, suivi des finances des mesures ;

- **Suivi des mesures d'exploitation** : suivi d'études d'exploitation (études de tracé, de temps de parcours) et la réalisation d'analyses en interne, analyses des statistiques de fréquentation annuelle des transports publics, préparation des demandes de modification des horaires des transports publics, coordination avec les multiples partenaires (séances, échanges mails et téléphoniques, élaboration de conventions), analyses des consultations d'horaires, représentation des communes de la région au sein du Comité de l'association Noctambus ;
- **Mise en œuvre de mesures incitatives et informatives** : production de multiples supports de communication à destination des communes et des habitants du district, mise en place de mesures de sensibilisation (avantages loisirs, abonnement demi-tarif découverte, etc.), service du Guichet Mobile et développement de son application à destination des pendulaires habitant ou travaillant dans les communes partenaires du programme de développement des PMiE. Le financement de ces prestations est couvert par le préavis 47-2019 qui court jusqu'en 2022 (un nouveau préavis sera déposé en prévision de son échéance) ;
- **Pilotage général du programme TP** : suivi financier du programme, coordination avec les multiples partenaires (51 communes, Canton, transporteurs et autres institutions : Conseil de jeunes, Parc Jura vaudois, Grand Genève), ou encore production du rapport annuel du programme TP.

Il est estimé que les ressources humaines nécessaires au suivi des différentes mesures restantes dans le cadre de ce fonds TP sont équivalentes à 0,8 ETP. Ces prestations sont assumées par (1) la déléguée à la mobilité, (2) la déléguée au marketing et par (3) la chargée du développement des plans de mobilité interentreprises, encadrées respectivement par la responsable opérationnelle (postes 1 et 3), le responsable de la communication et du marketing (poste 2), ainsi que globalement par secrétaire général. La dotation en ETP de 0,8 est nécessaire pour ces trois prochaines années et celle-ci diminuera au fil des ans, étant donné la diminution de la charge de travail en lien avec les tâches du fonds actuel. Ensuite, la création d'un nouveau fonds affecté aux transports publics sera nécessaire pour consolider, améliorer et poursuivre le renforcement des offres de transports publics et la sensibilisation auprès des habitants et des collaborateurs du district de Nyon, toujours avec l'objectif de poursuivre le report modal vers les transports publics.

Financement

Sur la base des prestations à fournir au cours de ces six années à venir, le Comité de direction a déterminé le coût annuel de l'accompagnement opérationnel nécessaire pour accompagner la réalisation des mesures restantes du programme TP, soit :

	Oct.- déc. 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Montant CHF par an	28'000	112'000	112'000	98'000	84'000	70'000	56'000	560'000

Au total, entre octobre 2021 et l'année 2027, CHF 560'000 seront nécessaires, pris entièrement sur le fonds TP affecté.

Conclusion

Depuis 2011, la Région de Nyon met à disposition de nombreuses ressources humaines pour piloter le programme régional des transports publics et suivre la réalisation des mesures d'aménagement, d'exploitation et de marketing, ainsi qu'appuyer techniquement les communes partenaires.

Comme le montre le préavis 04-2021, des mesures identifiées dans le cadre du programme seront encore menées jusqu'en 2027. Le solde du programme TP identifié permet de les cofinancer mais aussi de poursuivre l'accompagnement opérationnel et de communication. Il est donc nécessaire d'octroyer le montant de CHF 560'000 pour la poursuite de ces prestations à destination des communes partenaires et en faveur des transports publics dans notre district.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 05-2021 relatif à une demande de crédit de CHF 560'000,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide
1. d'accorder le crédit de CHF 560'000 en faveur de l'accompagnement opérationnel du programme transports publics pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2027,
 2. d'imputer le montant total de CHF 560'000 sur le fonds TP.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 15 juillet 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général